

Guide d'accompagnement pédagogique

Diplôme professionnel de niveau IV

Décret n° 2018-272 du 13 avril 2018 relatif à la création de spécialités du diplôme « mention complémentaire » conjointement arrêtées par le ministre chargé de l'éducation nationale et le ministre chargé des sports

Mai 2018

Mention Complémentaire Animation-gestion de projets dans le secteur sportif



version numérique disponible
en scannant le QR code



Ce guide d'accompagnement pédagogique n'a pas vocation à constituer un modèle limitant la créativité et l'initiative des équipes pédagogiques. Il a pour but d'éclairer par quelques idées et exemples, les mises en œuvre possibles de la formation menant à l'obtention de la mention complémentaire animation-gestion de projets dans le secteur sportif.

Sommaire

1. Préambule
2. Les publics
 - 2.1 Les attendus dans « Parcours Sup »
 - 2.2 Les contextes professionnels et les domaines de pratique
 - 2.3 Les niveaux de compétences attendues dans la pratique physique
3. Le cadre de la formation
 - 3.1. Les différents intervenants et la répartition horaire
 - 3.2. Les infrastructures et l'environnement de pratique
4. Les stratégies de formation
 - 4.1 Les clés de lecture du référentiel
 - 4.2 Quelques éléments sur les contenus du référentiel
 - 4.3 La période d'intégration en début d'année
 - 4.4 Le projet prévisionnel de formation
5. L'alternance
6. Les ressources disponibles

Bernard André, IGEN groupe EPS
Ahmed Bauvin, DAET académie de Versailles
Christophe Carpentier, IA-IPR EPS académie de Lille
Isabelle Malbranque, IEN ET économie-gestion académie de Lille

1 - Préambule

Le développement du secteur des activités physiques ou sportives pour tous, des activités gymniques de la force et de la forme, des sports collectifs, des activités aquatiques, d'équitation notamment, est perceptible en France depuis de nombreuses années. On constate une évolution importante de la demande d'activités physiques ou sportives au sein de la population et donc une augmentation du besoin en matière d'encadrement en favorisant une filière professionnelle, des parcours de formation adaptés.

L'augmentation de la demande de loisirs conduit à une forte croissance du nombre d'emplois d'animateurs d'activités physiques et sportives plurivalents intervenant avec tous les publics, sous la responsabilité d'un titulaire dûment habilité s'agissant de professions réglementées, mais aussi à une demande de professionnalisation accrue de ces encadrants, conséquence notamment des exigences du public en matière de sécurité et de compétences techniques et pédagogiques. La professionnalisation du secteur associatif dans ce domaine, ainsi que le nombre important d'animateurs d'activités physiques ou sportives plurivalents employés par la fonction publique territoriale en attestent. Le sport et les activités sportives offrent un fort potentiel de développement de l'emploi.

Il apparaît dès lors nécessaire de mettre en place, dans la voie professionnelle et à l'issue du baccalauréat professionnel, un dispositif de qualification adapté aux besoins réels du marché de l'emploi, prenant en compte ces évolutions et coordonné avec les certifications existantes, dans une logique de parcours qui permettra des prises de responsabilité croissantes dans le respect des identités et des cultures propres à chaque activité physique.

Les titulaires de la mention complémentaire pourront viser des activités professionnelles dans le champ de l'animation, l'administration et la gestion de projets ou d'organisations dans le secteur économique du sport, dans des associations ou collectivités ou toute structure promouvant les activités physiques ou sportives, y compris dans un cadre périscolaire. Ils apprendront à découvrir l'environnement métier, à prendre en compte les spécificités des publics et des structures d'exercice, les contextes économique, juridique, sportif. Ils construiront des compétences dans l'élaboration de projets d'animation et d'aide à la mise en œuvre pédagogique, en assurant l'interface administrative entre les acteurs du projet de la structure.

S'ils poursuivent après la mention complémentaire dans une formation au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS), ils encadreront des activités de découverte, d'animation et d'éducation. Ils auront construit les deux premières unités capitalisables du BPJEPS. La mention complémentaire est un diplôme professionnalisant et intermédiaire entre un baccalauréat professionnel et un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Ce guide d'accompagnement pédagogique n'a pas vocation à se substituer à l'arrêté de création du diplôme et de ses annexes qui demeurent le seul document de référence. Il ne constitue pas non plus un modèle limitant la créativité et l'initiative des équipes pédagogiques en académie. Son objectif est d'apporter un éclairage par quelques idées et exemples, des mises en œuvre possibles de la formation menant à l'obtention de la mention complémentaire animation-gestion de projets dans le secteur sportif (MC AG2S).

Télécharger l'arrêté de publication de la MC AG2S
en scannant le QR code



2 - Les publics

2.1 Les attendus dans « Parcours Sup »

Quatre attendus ont été définis pour aider et guider les candidats à s'orienter de manière réfléchie dans la mention complémentaire AG2S. Au-delà de préciser la formation d'origine attendue, ils présentent certaines dispositions et compétences favorables à la réussite en formation :

- être titulaire d'un baccalauréat professionnel prioritairement du secteur tertiaire dans les spécialités relatives à la gestion-administration, la vente, le commerce, l'accueil, les métiers de la sécurité, les services de proximité et vie locale,
- s'intéresser au secteur du sport,
- disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet,
- satisfaire à un niveau d'exigence technique et sécuritaire qui correspond au niveau 4 de compétences attendues à l'épreuve d'éducation physique et sportive du baccalauréat professionnel dans les activités sportives.

Accéder à Parcours Sup
en scannant le QR code



2.2 Les contextes professionnels et les domaines de pratique

En termes d'insertion directe du titulaire de la mention complémentaire, la cible professionnelle

Ainsi, le candidat sera amené à acquérir et mobiliser un ensemble de compétences professionnelles et transversales, dans le cadre d'un enseignement ouvert sur l'environnement, en lien avec l'animation et la gestion de projets dans le secteur sportif et associatif.

Les étudiants entrants titulaires du baccalauréat professionnel possèdent tous une culture professionnelle et des acquis de l'expérience (22 semaines en milieu professionnel). Dans le secteur tertiaire, ils ont été préparés à exercer dans différents sphères métiers (ou champs professionnels) renvoyant à la structure fonctionnelle d'une entreprise : accueil, commerce, vente, gestion-administration, sécurité, transport et logistique. Ces parcours de professionnalisation ont tous en commun de préparer à des métiers de la relation et des services : relations commerciales (commerce et vente), relations externes/internes (GA), relations de secours et d'assistance (métiers de la sécurité), relation sociale et d'information (accueil), services logistiques ou de transport.

Dans cette logique de parcours, un temps d'information à destination des étudiants sur les complémentarités entre la mention complémentaire et le BP JEPS est nécessaire.

recouvre des emplois portant sur l'animation d'activités dans des structures de tout type, publiques ou privées, l'administration ou la gestion de projets ou d'organisations, la vente de prestations ou services relatifs au secteur économique du sport.

Contextes professionnels

Éducation nationale*	Monde sportif fédéral	Collectivités territoriales	Entreprises publiques et privées
- écoles publiques - EPLE - Associations et fédérations sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL) *ou autre ministère d'État	- Clubs sportifs - Comités départementaux - Ligue ou Direction Régionale - Centres de formation professionnels de clubs	- Municipalités - Départements - Régions	- Centres, clubs de loisirs, de remise en forme, d'entretien - Espaces aquatiques, thalassothérapie - Complexes hôteliers, hôtellerie de plein air - CSE : comités sociaux et économiques - EHPAD - Structures d'accueil pour public en situation de handicap - Entreprises publiques

Au-delà de sa visée d'insertion professionnelle, la mention complémentaire pourra également représenter un palier pour l'obtention du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialisé (BPJEPS), avec lequel elle s'articule. Dès l'entrée en formation dans la MC AG2S, il est recommandé d'anticiper en lien avec les structures d'accueil la prise en charge de la poursuite de la formation au BP JEPS.

Dans ce cadre, la mention complémentaire propose un choix parmi deux dominantes de pratiques :

- La dominante APT (Activités Physiques pour Tous), qui recouvre trois domaines d'activités qu'il convient d'investir au cours de l'année : « activités physiques d'entretien corporel », « activités d'affrontement individuel ou collectif », « activités physiques de pleine nature ».
- La dominante AAN (Activités Aquatiques et Natation), pour laquelle trois des cinq spécialités suivantes seront attendues lors de l'épreuve pratique : natation de course, natation synchronisée, plongeon, waterpolo et nage avec palmes, ainsi qu'un test de 400m nage libre à réaliser en moins de 8 minutes. Une préparation et une validation du BNSSA sont à inclure dans cette dominante, dans l'optique d'une éventuelle poursuite de la formation en BPJEPS.

2.3 Les niveaux de compétences attendues dans la pratique physique

A l'issue de la formation, l'étudiant ou l'apprenti engagé dans la mention complémentaire devra satisfaire à un niveau d'exigence technique et sécuritaire qui correspond au niveau 4 de compétence attendu à l'épreuve d'EPS du baccalauréat professionnel, dans les différentes activités ou spécialités proposées, pour l'une ou l'autre des deux dominantes choisies (« Activités

Comme dans la dominante APT, l'attention du candidat est attirée sur les exigences attendues dans les activités aquatiques et de la natation, l'implication et le processus sérieux de préparation qui en découlent.

Dans la dominante AAN, en structure ou dans l'établissement d'accueil, les étudiants prépareront les épreuves du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA) définies par l'arrêté du 22 juin 2011. Ce diplôme, pré requis pour la poursuite en BP JEPS, est délivré par le Ministère de l'Intérieur et permet de devenir sauveteur en mer, en lac ou en piscine. Le candidat devra être titulaire du diplôme PSE1 (Premiers Secours en Équipe de niveau 1), bien connaître les règles de sécurité et évidemment disposer d'un niveau de natation suffisant pour venir à l'aide aux victimes. Il devra se préparer aux 4 épreuves mentionnées ci-dessous (envisager un cycle de 8 semaines de préparation pendant le temps de la formation à la MC AG2S) :

- Un parcours de sauvetage aquatique
- Une épreuve de sauvetage avec palmes
- Une épreuve de secours à une "vraie" victime
- Une épreuve théorique (QCM)

Accéder aux textes réglementaires concernant le PSE1 en scannant le QR code



Accéder à l'arrêté concernant le BNSSA en scannant le QR code



physiques pour tous » ou « Activités aquatiques et natation »).

L'atteinte de ces exigences prend nécessairement appui sur les expériences et compétences déjà développées dans le parcours de formation antérieur (au lycée en EPS ou ailleurs), et dont peuvent témoigner les candidats à l'entrée en formation.

Les résultats obtenus au baccalauréat professionnel en EPS, dans les activités support de cette mention, constituent donc un repère utile.

3 - Le cadre de la formation

3.1 Les différents intervenants et la répartition horaire

Les séquences de travail se programment en équipe pédagogique : 400 heures en établissement + 18 semaines en milieu professionnel. Une réflexion est donc à porter sur les répartitions cohérentes et partagées des compétences du référentiel et des volumes horaires, entre les différents intervenants.

Dans un cadre suffisamment flexible, l'organisation peut faire appel à des intervenants extérieurs (CREPS, Université, SDIS...). Ces interventions, doivent se concevoir dans une logique de complémentarité avec les enseignements dispensés par l'équipe pédagogique. Il ne s'agit pas d'opérer un partage du contenu de la formation mais bien d'apporter un complément portant sur un point précis nécessitant une expertise particulière qui ne serait pas détenue par les corps enseignants de l'académie.

Dans l'établissement d'accueil, l'identification d'un référent de la mention complémentaire est à envisager pour l'activité de suivi et de coordination.

Il est possible de solliciter l'expertise et l'intervention des professeurs de sciences et techniques médico-sociales (STMS) et de biotechnologies, santé-environnement (BSE) qui assurent les enseignements professionnels en bac pro accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) et services de proximité et de vie locale (SPVL). Dans les deux formations, les démarches de projet y sont très largement développées avec une identification et un accompagnement des publics ciblés. Les élèves sont amenés à élaborer un projet individualisé, un projet d'animation et à conduire des actions d'éducation à la santé pour le bac pro ASSP. Ils doivent organiser et animer des activités à destination de divers publics, mettre en œuvre des projets, communiquer, réguler des situations conflictuelles, faciliter les échanges pour le bac pro SPVL.

Proposition de répartition horaire et d'organisation pédagogique

MC AG2S	DOMAINE 1 Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice	DOMAINE 2 Mise en œuvre d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure	DOMAINE 3 Participation à la gestion des projets de structure
Intervenants possibles	Des professeurs : EPS, ECOGESTION, STMS, BSE (et des experts)		
Répartition horaire possible			
exemple 1 22 heures hebdomadaires sur 18 semaines en établissement + 18 semaines en PFMP	Entre 100 et 150 heures	Entre 150 et 250 heures (dont au minimum 108 h pour la pratique sportive)	Entre 50 et 80 heures
exemple 2 11 heures hebdomadaires sur 36 semaines en établissement et en PFMP (dans la limite de la durée légale hebdomadaire de travail)	Entre 100 et 150 heures + Cf. tableau alternance	Entre 150 et 250 heures (dont au minimum 108 h pour la pratique sportive) + Cf. tableau alternance	Entre 50 et 80 heures + Cf. tableau alternance
La mention complémentaire se structure autour de 3 domaines de professionnalisation. Les savoirs associés, qu'ils relèvent de savoirs stricts, de connaissances de techniques, de démarches, de pratiques ou encore d'outils, ont un caractère résolument opérationnel du fait de leur transformation directe en acte de travail.			
Professionalité visée en fin de formation	Domaine 1 → découvrir l'environnement métier Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice	Domaine 2 → Aider à la mise en œuvre d'une animation pédagogique Mise en œuvre d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure	Domaine 3 → Assurer l'interface administrative entre les acteurs du projet de la structure

	S'adapter aux divers interlocuteurs, aux contextes et aux modes d'organisation du travail mis en place, aux usages et aux codes professionnels, que la structure requière une forte polyvalence (résidence hôtelière, camping, centre de vacances ou de loisirs,...) ou bien une spécialisation (club nautique,...). Savoir intégrer dans son activité, les rôles, place et statut de chacun. Savoir prodiguer les premiers soins et les gestes de premiers secours. = domaine à caractère économique, juridique et relationnel	Préparer et planifier des cycles d'activités. Aider à la conduite des activités sportives d'éveil, de découverte, de loisirs, de forme et de bien-être. Organiser la mise à disposition des équipements et la sécurisation des lieux de pratique. Veiller à la sécurité des groupes à encadrer et au respect du règlement. Démontrer un niveau de pratique suffisant pour concevoir un projet dans un cadre sécurisé. = domaine à caractère opérationnel et sportif	<i>Participation à la gestion des projets de la structure</i> Gérer les ressources et les contraintes liées à la conduite de projets. Assurer la communication et la valorisation de l'offre de formation. Gérer les relations avec les partenaires métiers. = domaine à caractère administratif et financier
<i>Période de formation en milieu professionnel (18 semaines)</i>	La formation en milieu professionnel comprend obligatoirement à minima 2 semaines de formation au sein d'une association sportive scolaire. Les périodes de PFMP peuvent se dérouler hors temps scolaire (en soirée, le weekend, pendant les périodes de vacances scolaires) dans le respect du droit du travail. Des conventions préciseront ces modalités.		

3.2 Les infrastructures et l'environnement de pratique

La mise en œuvre de cette mention complémentaire suppose une réflexion préalable, en lien avec les services académiques, sur le ou les lieux d'implantation en académie. La formation peut être envisagée en LP, LPO avec LP, en CFA, avec une mixité des publics (sous statut scolaire et apprentis).

Cette décision nécessite de prendre en compte, dans le cadre de la mention complémentaire et de la poursuite éventuelle en BPJEPS :

- l'existence d'espaces de formation professionnalisés à proximité (complexe sportif, espaces de pratique, structures aquatiques...) couvrant les 2 dominantes (APT et AAN),
- la qualité et l'existence d'un tissu sportif associatif assez large (activités d'entretien, activités de pleine nature...), capable d'accueillir les étudiants en formation (18 semaines) et de répondre aux exigences de professionnalisation (accompagnement par un tuteur expert),

- l'accessibilité de l'établissement d'accueil (éventuel internat) et de ces espaces professionnalisés de formation.

Au-delà, l'ensemble de cette réflexion mérite de tenir compte des ressources existantes en termes de partenariats, de réseaux, les projets des collectivités territoriales, les accords et conventions signés en académie avec des partenaires professionnels (fédérations, ligues, fondations, entreprises...) liés au secteur sportif.

Ce projet d'implantation sera d'autant plus porteur qu'il pourra intégrer la perspective d'éventuelles poursuites d'études, avec des lieux de formation qui pourraient conserver les élèves après la MC et/ou en envisageant la suite de la formation dans les CREPS associés.

Enfin, l'intégration de périodes de formation et de mises en situation professionnelle dans une association sportive de collège ou lycée (qui peut être autre que le lycée de formation), en lien avec les structures départementales et régionale UNSS, offre un terrain de professionnalisation pertinent à investiguer. La cartographie de ce tissu sportif associatif scolaire apparaît donc utile.

4 - Les stratégies de formation

4.1 Les clés de lecture du référentiel

Un référentiel, en tant que modèle descriptif de métiers, est un objet multidimensionnel à caractère professionnel, éducatif, social, juridique et économique et donc porteur d'enjeux très importants.

Le référentiel des activités professionnelles décrit les contextes et les conditions dans lesquels le titulaire du diplôme exercera.

Le référentiel de certification (RC) est un document qui décrit précisément les capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention de la certification visée. Il indique les situations dans lesquelles ceux-ci peuvent être appréciés, les niveaux à atteindre, les critères de réussite, qui permettent de situer la performance du candidat. Il indique ce qu'il faut évaluer, les modalités de l'évaluation, ainsi que les évaluateurs ou jurys qui y seront impliqués.

Extrait du référentiel de certification

Contexte de mise en œuvre	Savoirs associés	Résultats attendus
- Le code du sport - Le projet global et sociétal de la structure - Les spécificités du public - L'analyse du territoire - Les objectifs d'intégration, d'éducation et de cohésion sociale du territoire - L'accès aux sites et aux équipements - Un environnement numérique de travail	- Les identités et les aspects culturels propres à chaque activité physique - La connaissance des pratiques liées au territoire - Les différents milieux d'intervention intérieurs et extérieurs, leurs particularités et leur dangerosité - Le diagnostic interne des ressources - La mobilisation de partenaires	Le projet d'animation est configuré selon l'environnement, les ressources et le public de la structure
Compétence professionnelle		Critère d'évaluation
Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction de la structure, de ses ressources et du public accueilli		Cohérence entre le projet d'animation et son contexte

Ressources, espaces et outils de référence

Savoirs notionnels et contextuels juste nécessaires

Indicateurs de performance

Compétence à développer en situation complexe et variable

4.2 Quelques éléments sur les contenus du référentiel

Domaine 1

→ En lien avec la pratique sportive et les différents publics :

Le sport recouvre un ensemble de pratiques qui s'apprennent. Les exigences de la mention complémentaire visent un éventail assez large de

connaissances. L'apprentissage de gestes et de l'engagement sportifs impliquent la maîtrise des processus et caractéristiques liés aux habiletés sportives. Le futur éducateur confronté au bébé nageur ou au sénior dans un EHPAD doit comprendre les phénomènes de développement et ses aspects physique, moteur, affectif, social et éthique. Le futur éducateur adaptera ses modes d'intervention en fonction de l'âge de ses élèves et devra donc connaître les différentes étapes de la croissance :

- la petite enfance, la grande enfance, l'adolescence en phase avec ce qui s'apprend de l'école au lycée,
- l'âge adulte et ses caractéristiques propres,
- le troisième âge qui constitue une part grandissante de la population et des champs d'intervention possibles.

Un bon niveau de connaissances est attendu des étudiants concernant les enfants et adultes en situation de handicap car la mention prépare aussi les étudiants à l'intervention face à des publics à besoins particuliers.

L'éventail de connaissances est donc lié à la croissance physique, aux aptitudes physiques selon les âges, aux différentes ressources des individus et autres conditions d'apprentissage. Il s'agit d'éclairer le futur éducateur sur les relations entre apprentissage moteur et pratique des activités physiques et sportives. Des connaissances générales sont nécessaires en anatomie, biomécanique, physiologie, psychologie en phase avec les sciences biologiques et les sciences humaines.

Du point de vue des sciences biologiques, tout projet d'intervention doit par exemple s'appuyer sur des notions d'anatomie fonctionnelle en lien avec

les principes de sécurité. Les notions d'adaptation de l'organisme à l'effort, de prévention et de récupération doivent être maîtrisées. Les règles d'hygiène en termes d'alimentation, sommeil, réhydratation sont autant de domaines de complément pour se préparer à l'effort.

Du point de vue des sciences humaines, la connaissance et la compréhension des différents publics, leurs caractéristiques sont primordiales. Il s'agit de connaître les motivations des différents publics, leur histoire, leurs attentes. La réflexion sur la place du sport dans notre société revêt une attention toute particulière (les dérives possibles, la violence, l'esprit sportif).

→ En lien avec les ressources existantes au sein de la structure et de son environnement :

Il peut être pertinent d'exploiter les situations et moyens existants : à titre d'exemple, des connaissances pratiques en lien avec la sécurité peuvent être développées à l'occasion de la mise en œuvre des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) et de l'intervention du SDIS.

Une cartographie des structures d'accueil dans le secteur sportif peut être construite avec les partenaires (banque de stages).

Domaine 2

→ En lien avec la pratique physique :

La mention complémentaire nécessite un volume horaire de pratique physique d'au moins 6 heures par semaine, pour l'une ou l'autre des deux dominantes proposées dans le cadre de la formation (AAN ou APT). En complément, l'établissement peut mettre à disposition des étudiants des équipements sportifs afin qu'ils se préparent et s'entraînent individuellement (Se préparer à l'effort, se préserver, prendre en charge sa propre préparation physique ou entraînement relèvent d'habitudes de pratique à encourager).

Il revient à l'établissement de programmer les différentes activités et les durées des séquences d'enseignement en cohérence avec les attentes certificatives de la formation, le volume de formation dédié, et les besoins des étudiants ou apprentis.

Si nécessaire, en fonction du contexte, la pratique peut s'organiser autour de séquences d'enseignements sur un temps plus ou moins long (enseignement « distribué » dans le temps), ou sur un temps plus court (enseignement « massé »). Les établissements ont toute autonomie pour définir les modalités pédagogiques qui permettront aux étudiants, dans le cadre réglementaire défini par la formation, de démontrer un niveau de pratique suffisant pour concevoir un projet dans un cadre sécurisé.

La programmation des activités, les contenus et les démarches d'enseignement méritent d'être conçus avec ce double enjeu. Pratiquer pour faire progresser les étudiants ou apprentis sur le plan physique, technique, tactique et stratégique dans les activités proposées, mais également les aider à se doter d'outils pour comprendre, analyser leur pratique et celle des autres, développer des démarches d'apprentissage, et ainsi-maitriser les conditions d'entrée et de déroulement de cette

pratique dans un contexte sécurisé et sécurisant, pour un public divers.

→ En lien avec la culture sportive et son environnement :

Le sport recouvre un ensemble de pratiques et d'activités en lien avec le loisir, la compétition, l'éducation, le spectacle sportif. Toutes ces activités ont une histoire. Le sport, de l'antiquité, du moyen âge, de la renaissance, du XIXème siècle jusqu'au sport moderne doit être compris dans ses racines. Il s'agit de considérer le sport en tant que fait social total au sens de Marcel Mauss et de l'étudier selon diverses approches philosophique, politique, économique, sociale :

- la sociologie du sport traite du rôle du sport dans la société. Elle n'a pas pour objectif de décrire l'ensemble des activités sportives mais d'en comprendre l'impact et les causes dans des domaines tels que la santé, l'éducation, les loisirs, la culture ;

4.3 La période d'intégration en début d'année

Le passage du secondaire au supérieur appelle un temps d'intégration pour permettre aux jeunes bacheliers de découvrir leur nouveau cadre de formation et s'approprier le statut d'étudiant. Pour y parvenir, dès le début de l'année scolaire, une période spécifique d'accueil et d'intégration peut se prévoir et s'inscrire naturellement dans le projet d'établissement afin de :

- marquer l'entrée dans le supérieur ;
- favoriser l'intégration des étudiants par des actions collectives (visites, temps d'échange et de partage d'expériences, activités sportives ou culturelles par exemple) et consolider leur choix d'orientation dans le secteur sportif ;
- sensibiliser l'étudiant à son projet d'avenir et aux exigences attendues en milieu professionnel ;
- contribuer à la professionnalisation des étudiants par une interaction avec les experts professionnels ;
- personnaliser les parcours en valorisant les acquis et les profils de compétences.

- l'analyse socio-économique du sport permet d'analyser l'évolution des pratiques sportives. Le sport produit des biens et des services mais il développe aussi des emplois, des équipements, des formations nécessaires ;
- la pratique du sport permet de se dépasser, d'appartenir à un groupe, de rester en bonne santé ou simplement de s'amuser. La mutation des modes, des lieux, des temps de pratique du sport est visible. Il s'agit de comprendre comment le monde sportif s'adapte à ces changements et de mesurer les impacts sur les métiers du sport ;
- des mutations sont prévisibles quant à la création de nouvelles structures, de nouvelles activités. La professionnalisation du mouvement sportif, les grands événements sportifs (JOP 2024), la dimension sociétale et économique du développement des activités sportives forment des perspectives d'évolution incontournables.

Dès l'entrée en formation, les premières activités professionnelles prennent appui sur la dynamique associative du sport scolaire. Ce type de structure d'exercice, accessible et appréhendable dans son fonctionnement, représente un terrain professionnel qui se prête à des stages de découverte ou de pratique accompagnée. À cet effet, deux semaines d'immersion en association sportive scolaire sont préconisées.

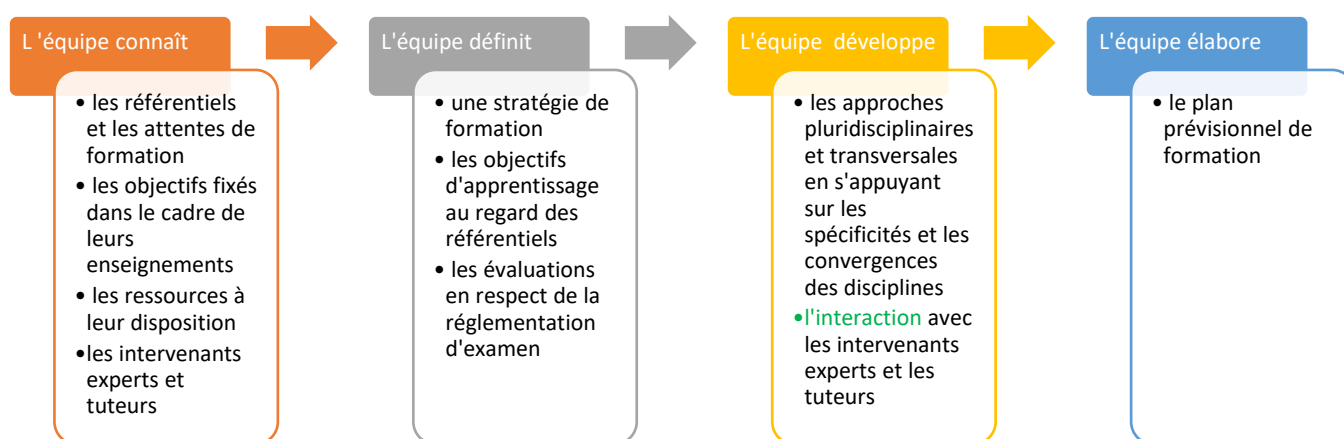
D'autres temps forts peuvent être planifiés. À titre d'exemples, en début d'année, la préparation de la journée nationale du sport scolaire (JNSS), la participation à l'organisation d'un événement à caractère sportif (cross d'établissement, journée sportive d'intégration par exemple), à une action, un stage ou une sortie à portée éducative, l'implication dans une fonction d'appui au bon fonctionnement et/ou au développement d'associations sportives scolaires d'établissements périphériques (préparation d'un événementiel, gestion des licences, organisation des transports, préparation d'un stage APPN...), sont à considérer comme un premier temps de découverte d'un milieu associatif sportif et par la suite, comme le terrain d'un projet d'animation.

4.4 Le projet prévisionnel de formation

Définir les étapes clés de la programmation pédagogique est un véritable travail d'ingénierie de formation en équipe pluridisciplinaire. Concrètement, il faut :

Les séquences de travail se programment en équipe pédagogique, s'enchaînent, s'articulent dans le temps et respectent une évolution logique et partagée des compétences du référentiel visées.

→ Constituer une équipe pluridisciplinaire



→ Répartir les thèmes de savoirs-associés

L'articulation des contenus d'enseignement peut amener l'équipe pédagogique à imaginer des formes de collaborations variées, des projets, des co-animations, des enseignements conjoints ou complémentaires tout en privilégiant les domaines d'expertise de chaque professeur, des pratiques externalisées en présence d'experts professionnels.

Opter pour des apprentissages scénarisés Il s'agit d'impliquer les apprenants dans une situation professionnelle issue d'un contexte réel (ou réel reconstitué) doté d'un environnement numérique connecté pour donner du sens aux apprentissages scientifiques et techniques. Apprendre autrement et hors la classe reste envisageable comme

l'exemple d'un TP déplacé réalisé in situ ou celui d'une situation simulée et scénarisée pour le secourisme.

La situation professionnelle est un contexte pédagogique évolutif construit à partir de documents issus du monde professionnel qui fait l'objet d'une analyse et/ou d'une exploitation débouchant sur une problématique professionnelle.

La situation professionnelle reflète les conditions dans lesquelles un individu évolue dans le cadre de son métier. Elle doit être construite en équipe, être crédible et réaliste, définie dans le temps et conforme au niveau d'exigence propre au diplôme professionnel préparé.

→ Établir en équipe le calendrier de formation

Placer les dates clés, les temps de formation en milieu professionnel, les périodes de certification (CCF), les temps de concertation, les bilans de

formation. Puis, découper le calendrier en période de formation.

→ Construire le plan prévisionnel de formation (PPF)

La stratégie globale de formation définie en équipe est évolutive et centrée sur le cœur de métier auquel se rattachent les disciplines. Elle est formalisée dans un PPF qui intègre Le séquençage de la formation, la planification des temps de formation au lycée et en milieu professionnel prévoyant les périodes d'évaluation, la déclinaison opérationnelle des contenus disciplinaires et interdisciplinaires par période, les transversalités et les apports des interventions d'experts professionnels.

Cette démarche implique notamment :

- Une anticipation du projet de formation à n – 1 ;
- Une cohérence d'ensemble du projet de formation ;
- Une concertation et un suivi en équipe pluridisciplinaire ;
- L'utilisation d'outils numériques partagés pour la construction, la traçabilité du projet de formation et le suivi des apprenants ;
- Une réflexion préalable à la détermination des objectifs de formation en milieu professionnel ;
- Une volonté d'innovation dans la démarche didactique et pédagogique (outils, démarche, d'apprentissage et d'évaluation, lieux et contextes d'apprentissage...) ;
- L'évaluation et l'autoévaluation des compétences.

Activités	Blocs de compétences	Connaissances	Ressources outils	Espaces de formation et temporalité						
				Enseignement professionnel			transversalités			Période
				Lycée, Espace de formation professionnalisé	Milieu professionnel (PFMP)	Pratique externalisée (événementiel, visite, micro stage,...)				
Situation professionnelle 1										

5 – L’alternance

Comme tous les diplômes professionnels de l’éducation nationale, la mention complémentaire animation-gestion de projets dans le secteur sportif est accessible à tous types de publics souhaitant accéder à un diplôme : élèves, apprentis, stagiaires de la formation continue, toute personne pouvant prétendre à la validation des acquis de l’expérience.

Bien qu’amenant à la délivrance de la même certification, la formation adopte des rythmes différents d’alternance qui prennent en compte les spécificités des publics formés.

5.1 Sous statut scolaire

Tous les diplômes professionnels comportent des périodes obligatoires de formation en milieu professionnel (PFMP) dont la durée varie en fonction du diplôme ou de la spécialité préparée.

Les PFMP se déroulent dans une ou des structures accueillant des professionnels qualifiés, telles que mentionnées dans le référentiel des activités professionnelles. Ces structures répondent aux

exigences de la formation des candidats aux épreuves de la mention complémentaire.

Les PFMP constituent des temps de formation à part entière, elles permettent de conforter et compléter la formation dispensée en établissement de formation. L’équipe pédagogique veille à assurer la complémentarité des acquisitions entre le l’établissement de formation et les structures d’accueil.

Télécharger le texte de référence
en scannant le QR code



Les PFMP offrent l’opportunité à l’élève de travailler en situation réelle, de s’insérer dans une équipe et d’appréhender l’environnement professionnel dans ses structures, ses fonctions, son organisation et ses contraintes. La répartition de la formation en milieu professionnel est définie en étroite concertation avec les organisations concernées. Elles prennent notamment en compte :

- ⇒ Les contraintes matérielles et les disponibilités de la structure d’accueil,
- ⇒ les contraintes de l’établissement de formation,
- ⇒ les programmes d’activités des candidats, négociés avec les structures d’accueil.

5.2 Sous statut d’apprentis

L’apprentissage est un mode de formation initiale en alternance qui associe une formation pratique et concrète chez un employeur et des enseignements plus théoriques dispensés dans un centre de formation d’apprentis (CFA). Le temps de formation dans un CFA est d’au moins 400 heures par an.

Durant la formation, l’apprenti a un statut de salarié (avec les mêmes droits et la même couverture sociale) perçoit une rémunération (pourcentage du Smic et exonération fiscale) y compris pendant la période de formation théorique au CFA.

La formation suivie conduit à la délivrance d’un diplôme professionnel, identique à celui préparé sous le statut d’élève.

Télécharger le texte de référence
en scannant le QR code



L’Éducation nationale propose des formations par apprentissage dans 82 centres de formation d’apprentis (CFA) gérés par des établissements publics locaux d’enseignement (EPL) et organisés en unités de formation par apprentissage (UFA).

Ces UFA peuvent proposer des parcours de formation mixtes offrant la possibilité aux jeunes de commencer leur formation professionnelle sous statut scolaire puis de l’achever en apprentissage.

Les établissements peuvent également développer la mixité des publics. Il s’agit de regrouper des jeunes de statuts différents (élèves, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle) dans une même formation.

5.3 Spécificités de la MC AG2S

La MC AG2S se déroule sur une année scolaire, soit 36 semaines avec une alternance en milieu professionnel d'une durée de 18 semaines.

Le temps de formation en établissement est de 400 heures, soit en moyenne un peu plus de 11h hebdomadaires sur 36 semaines. Le temps de travail en entreprise est fixé à 35h/semaine conformément au Code du travail.

La formation en milieu professionnel peut se dérouler au sein de toutes structures publiques ou privées dont notamment :

- des collectivités locales ;
- le secteur scolaire ou périscolaire ;
- des associations sportives ;
- des établissements d'activités physiques et sportives divers les intégrant comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ;
- d'une façon générale, dans toute structure promouvant les activités physiques ou sportives

(structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...).

Le rythme de l'alternance et le choix des dates des périodes de PFMP relèvent de l'autonomie des établissements qui prendront en considération les contraintes du ou des milieux professionnels d'accueil des élèves.

La structure d'accueil des PFMP devra obligatoirement être caractéristique du milieu correspondant à la dominante du diplôme choisie par le candidat :

- ⇒ Pour la dominante APT : Toute structure relative aux trois domaines que sont les activités physiques d'entretien corporel, les activités et les sports collectifs et les activités physiques de pleine nature ;
- ⇒ Pour la dominante AAN : Structure aquatique artificielle ou naturelle avec un périmètre de sécurité (délimité).

La diversité et les spécificités de ces structures d'accueil, notamment l'organisation temporelle de leur activité professionnelle nous oblige à sortir des schémas classiques de rythme d'alternance. En effet, l'activité de ces milieux professionnels se concentre le plus souvent sur des temps et des horaires privilégiés de la semaine, incluant le week-end durant lequel les compétitions se déroulent le plus souvent. Il est dès lors nécessaire d'intégrer ces contraintes dans la construction du parcours de formation et d'adapter les calendriers d'alternance, pour les scolaires comme pour les apprentis.

5.4 proposition d'organisation de l'alternance

Cette proposition d'organisation peut s'appliquer à la diversité des publics en formation : scolaires,

apprentis, stagiaires de la formation continue. Elle offre la possibilité d'organiser la mixité de ces différents publics au travers d'un seul et même calendrier de formation. Les passerelles entre statuts scolaires et apprentis sont ainsi facilitées, ce qui offre l'avantage de sécuriser le parcours des jeunes en formation.

Télécharger le fichier source au format Excel
En scannant le QR code



calendrier hebomadaire des 36 semaines scolaires

		L	M	M	J	V	S	D
matin	8h	repot hebdomadaire obligatoire (35h minimum)	formation en centre scolaires et/ou apprentis		PFMP pour les scolaires ou Entreprise pour les apprentis	formation en centre scolaires et/ou apprentis		repot hebdomadaire obligatoire (35h minimum)
	12h							
après-midi	14h			PFMP pour les scolaires ou Entreprise pour les apprentis			PFMP pour les scolaires ou Entreprise pour les apprentis	
	15h		PFMP pour les scolaires ou Entreprise pour les apprentis		formation en centre scolaires et/ou apprentis	PFMP pour les scolaires ou Entreprise pour les apprentis		
	18h							
soirée								
	21h							

Temps d'apprentissage en centre de formation (lycée, CFA, GRETA) :

3 x 4 = 12h/semaine sur 34 semaines → 408h de formation

Plage horaire exploitables pour les PFMP ou l'alternance en apprentissage ou en FC :

- pour les scolaires : 18 semaines x 35h = 630h → 17h30/semaine sur 36 semaines

- pour les apprentis : 35h/semaine → 23h en entreprise + 12h en formation

calendrier hebomadaire des vacances scolaires (pour les apprentis et/ou stagiaires de la FC)

		L	M	M	J	V	S	D
matin	8h	repot hebdomadaire obligatoire (35h minimum)	temps de travail en entreprise	temps de travail en entreprise	temps de travail en entreprise	temps de travail en entreprise	temps de travail en entreprise	repot hebdomadaire obligatoire (35h minimum)
	12h							
après-midi	14h							
	18h							
soirée								
	21h							

Plage horaire exploitables pour l'alternance en apprentissage ou en FC : 35h/semaine

Repos hebdomadaire obligatoire 35h consécutives ou 2 jours consécutifs

6 - Ressources disponibles

Centre de ressources, médiathèques, espaces collaboratifs de travail, outils numériques, multimédias

Liens vers :

- Les référentiels EPS BAC PRO (CP2, CP4, CP5) : <http://eps.discipline.ac-lille.fr/examens/voie-professionnelle>
- Le BNSSA : <https://www.nageur-sauveteur.com/article/circulaire-25-octobre-2011-bnssa>
- Le Code des sports : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071318>
- Le Code de l'éducation : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191>
- Le Code du travail : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050>